

*ÉDITION SPÉCIALE*





## ÉDITO

*Chers montagnards et landelins,*

*Nous traversons une période difficile et sans précédent. Cette crise sanitaire a impacté de nombreux aspects de nos vies. Nous avons du revoir notre comportement, nos échanges sociaux, notre façon de travailler, de consommer et d'aimer.*

*Je tenais à vous dire combien je suis fière de ce que nous avons réussi, ensemble, en appliquant de notre mieux toutes les mesures de santé publique et ce, même si elles ne correspondaient pas à nos attentes ou à nos besoins individuels.*

*Nous avons tous et toutes fait preuve de patience, de résilience et pour certains, ceux qui sont encore au front, d'une force incroyable et d'un extrême courage.*

*À l'heure où je vous écris, nous approchons doucement de la phase 3 de la stratégie de déconfinement définie par le gouvernement.*

*Ce bulletin communal sera, à l'image du contexte actuel : particulier. Nous ne pouvons évidemment pas projeter un trimestre complet comme à l'accoutumée. Il sera donc plus court et ira à l'essentiel de ce que nous pouvons communiquer avec une certitude relative.*

*Nous vous demandons d'être tolérant si certaines informations ne sont plus d'actualité lorsque vous les recevrez.*

*Le combat n'est pas terminé, nous le savons, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles contaminations. Ce virus est toujours parmi nous et nous contraind à rester vigilant.*

*Quoi qu'il en soit, ensemble, nous y arriverons !*

*Marie Hélène Knoops, votre Bourgmestre*

*\* N'hésitez pas à visiter régulièrement notre site internet : [www.montigny-le-tilleul.be](http://www.montigny-le-tilleul.be) et notre page facebook : <https://tinyurl.com/MLT6110> afin d'être tenu informé des prochaines actualités.*

## FONCTIONNEMENT DE VOS SERVICES COMMUNAUX ET SOCIAUX

L'hôtel de Ville est rouvert à la population. Cependant, **afin d'éviter une trop grande affluence**, pour votre santé et celle de nos agents, nous vous invitons à **contacter le service concerné avant d'envisager un déplacement**. Cela permettra d'évaluer si votre démarche peut s'effectuer à distance, sans déplacement physique (par mail, par les formulaires en ligne, par courrier ou par téléphone).

**Si votre présence physique est indispensable, nous vous invitons à prendre rendez-vous** afin de permettre à nos agents de gérer au mieux le flux dans le bâtiment.

**Nous vous rappelons qu'il est possible d'imprimer des documents officiels** via l'application « Mon dossier » : <https://tinyurl.com/vckdcccq> ou d'en commander via notre formulaire de demande en ligne : <https://tinyurl.com/tqblg8p>.

**Si vous vous rendez à l'hôtel de ville, voici les consignes qui sont à respecter au sein du bâtiment :**

- porter un masque ou assimilé qui couvre le nez et la bouche ;
- se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition ;
- apporter son propre stylo ;
- éternuer ou tousser dans son coude ;
- respecter la distanciation sociale d'1m50 (des marquages au sol vous y aideront) ;
- attendre à l'extérieur du bâtiment dès que 6 personnes sont déjà présentes à l'intérieur du hall principal.

**Pour rappel, voici les coordonnées des services communaux :**

- service accueil : [info@montignyletilleul.be](mailto:info@montignyletilleul.be) ou 071/51.88.10 ;
- service finances : [finances@montignyletilleul.be](mailto:finances@montignyletilleul.be) ou 071/60.98.28 ;
- service population : [population@montignyletilleul.be](mailto:population@montignyletilleul.be) 071/60.98.35 ou 071/60.98.33 ;
- service état civil : [etatcivil@montignyletilleul.be](mailto:etatcivil@montignyletilleul.be) 071/60.98.37 ou 071/60.98.52 ;
- service urbanisme : [urbanisme@montignyletilleul.be](mailto:urbanisme@montignyletilleul.be) 071/60.98.38 ;
- service environnement : [environnement@montignyletilleul.be](mailto:environnement@montignyletilleul.be) ou 071/60.98.73 ;
- service travaux : [travaux@montignyletilleul.be](mailto:travaux@montignyletilleul.be) ou 071/60.98.79 ;
- service du personnel : [servicepersonnel@montignyletilleul.be](mailto:servicepersonnel@montignyletilleul.be) ou 071/60.98.24 ou 071/60.98.25 ;
- service enseignement : [serviceenseignement@montignyletilleul.be](mailto:serviceenseignement@montignyletilleul.be) ou 071/60.69.98.

**Et celles des services sociaux :**

- accueil général : [cpas@montigny-le-tilleul.be](mailto:cpas@montigny-le-tilleul.be) ou 071/51/04.15 ;
- services de proximité : [proximite@montigny-le-tilleul.be](mailto:proximite@montigny-le-tilleul.be) ou 071/60.69.83 ;
- service social : [servicesocial@montigny-le-tilleul.be](mailto:servicesocial@montigny-le-tilleul.be) ou 071/51.04.15 ;
- service IDESS : [ideess@montigny-le-tilleul.be](mailto:ideess@montigny-le-tilleul.be) ou 071/60.69.80.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

## FONCTIONNEMENT DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Chers lecteurs, chères lectrices,  
Dès ce 16 juin, votre bibliothèque sera à nouveau accessible selon l'horaire suivant :

<b>LUNDI : fermeture</b>	<b>JEUDI : permanence prêt uniquement sur rendez-vous</b>
<b>MARDI : 8h30 - 12h30</b>	<b>VENDREDI : 13h - 18h</b>
<b>MERCREDI : 8h30 - 12h30 et 13h - 18h</b>	<b>SAMEDI : 8h30 - 12h30</b>

Vous pourrez choisir vos livres vous-même, dans les sections "adulte", "jeunesse" et "bébé".

### Les mesures sanitaires suivantes seront appliquées :

- circuit fléché pour accéder à la bibliothèque : entrée par l'avant et sortie par l'arrière ;
- désinfection des mains lors de votre arrivée à la bibliothèque ;
- port du masque obligatoire pour les plus de 12 ans ;
- nombre de personnes limité dans les différents espaces ;
- temps de présence limité à 10-15 minutes dans les locaux ;
- respect de la distance de 1,5 m entre les personnes ;
- la "salle bébés" est uniquement accessible pour les parents ;
- les toilettes sont inaccessibles.

### Quelques infos complémentaires :

- vous pouvez préparer votre venue en réservant à l'avance les livres désirés ;
- la ludothèque reste inaccessible au public. Vous pouvez toutefois emprunter des jeux en faisant une demande AVANT votre venue ;
- pour celles et ceux qui le désirent, le prêt par rendez-vous est possible uniquement le jeudi entre 8h30 et 12h30 ;
- l'Espace Public Numérique (EPN) n'est pas accessible ;
- le paiement des cotisations et des prêts reprendra le 1er juillet ;
- si vous souhaitez rester au numérique, voici un lien intéressant : <http://www.lirtuel.be/>.

**INFO : 071/51.12.31 ou [bibliotheque@montigny-le-tilleul.be](mailto:bibliotheque@montigny-le-tilleul.be)**

## VOTRE BIBLIOTHÈQUE VOUS PRÉSENTE DEUX COUPS DE COEUR

### UNE BÊTE AU PARADIS DE CÉCILE COULON

La vie d'Émilienne, c'est le Paradis. Cette ferme isolée, au bout d'un chemin sinueux. C'est là qu'elle élève seule, avec pour uniques ressources son courage et sa terre, ses deux petits-enfants, Blanche et Gabriel. Les saisons se suivent, ils grandissent.

Jusqu'à ce que l'adolescence arrive et, avec elle, le premier amour de Blanche, celui qui dévaste tout sur son passage. Il s'appelle Alexandre. Leur couple se forge. Mais la passion que Blanche voue au Paradis la domine tout entière, quand Alexandre, dévoré par son ambition, veut partir en ville, réussir.

Alors leurs mondes se déchirent, vient la vengeance. Une bête au Paradis est le roman d'une lignée de femmes possédées par leur terre. Un huis clos fiévreux hanté par la folie, le désir et la liberté.



### LE BAL DES FOLLES DE VICTORIA MAS



Victoria Mas nous fait découvrir la vie des femmes enfermées à la Salpêtrière. Toutes les raisons sont bonnes : une fille qui s'oppose à son père, une prostituée, un enfant difficile... Ces femmes se retrouvent enfermées contre leur gré et sans issue possible.

Chaque année, à la mi-carême, se tient un très étrange Bal des Folles. Le temps d'une soirée, le Tout-Paris rencontre ces folles déguisées. Nous suivons le parcours d'Eugénie, Louise et Geneviève.

Roman très intéressant et bien documenté.

Dans ce premier roman, Victoria Mas met à nu la condition féminine au XIXe siècle. Ce livre est disponible à la bibliothèque également sous format audiolivre.

**INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER POUR ÊTRE  
TENU INFORMÉ DE NOS ACTUS & NOUVEAUTÉS !**




**STAGES D'ÉTÉ**
**PARADIS – MÔME :**  
 Centre de vacances  
 agréé par l'ONE

 Pour les enfants  
 de 2,5 à 12 ans !

**STAGES POUR LES ENFANTS DE 2,5 À 12 ANS !**

<i>Semaine</i>	<i>Thème</i>
<i>du 01 au 03 juillet</i>	<i>En avant pour la grande parade de l'été</i>
<i>du 06 au 10 juillet</i>	<i>Il était une fois les explorateurs...</i>
<i>du 13 au 17 juillet</i>	<i>Les couleurs du monde</i>
<i>du 20 au 24 juillet</i>	<i>Sport et santé</i>
<i>du 27 au 31 juillet</i>	<i>La TV en folie</i>
<i>du 03 au 07 août</i>	<i>Les trésors de la nature</i>
<i>du 10 au 14 août</i>	<i>La fashion week</i>
<i>du 17 au 21 août</i>	<i>Comédies musicales</i>

**LES STAGES ADO N'AURONT MALHEUREUSEMENT PAS LIEU CET ÉTÉ.**

Il va de soi que les stages d'été seront soumis au strict respect des mesures de santé publique qui leur sont imposées.

Pour les "ateliers du mercredi" nous vous communiquerons des informations précises dès que nous serons en mesure de le faire.

**Coordinatrice ATL :** Sandrine Deleuze – 071/60.98.77 ou Mélanie Warzée - 071/60.98.57

**E-mail :** [atl@montigny-le-tilleul.be](mailto:atl@montigny-le-tilleul.be)

**Inscription :** scannez le QR code ou visitez le site internet : [atl.montigny-le-tilleul.be](http://atl.montigny-le-tilleul.be)


**ACADÉMIE PAULIN  
MARCHAND**

Découvrez les activités pour la rentrée 2020-2021

**TROIS DOMAINES (cours enfants & adultes)**
**LES COURS DONNÉS À L'ACADÉMIE SONT CLASSÉS EN TROIS CATÉGORIES :**

- **DOMAINE DE LA MUSIQUE ;**
- **DOMAINE DE LA DANSE ;**
- **DOMAINE DES ARTS PARLÉS.**

**DOMAINE DE LA MUSIQUE**
**COURS DE BASE**

- formation musicale de 5 ans-6ans ;
- formation musicale dès 7 ans et adultes ;
- percussion ;
- piano ;
- flûte traversière ;
- violoncelle ;
- guitare ;
- trombone - tuba ;
- orgue ;
- hautbois ;
- formation vocale ;
- clarinette - saxophone ;
- trompette - bugle ;
- violon ;

**COURS COMPLÉMENTAIRES**

- musique de chambre ;
- ensemble instrumental : vents, cordes et guitare ;
- histoire de la musique ;
- chœur vocal (variétés - jazz- classique) ;
- pratique des rythmes du monde (clapping).

**DOMAINE DES ARTS PARLÉS** **DOMAINE DE LA DANSE**

- pluridisciplinaire dès 6 ans ;
- déclamation dès 12 ans ;
- théâtre dès 10 ans ;
- histoire de la littérature.
- cours de danse classique dès 5 ans ;

**ENVIE D'APPRENDRE UN INSTRUMENT, DE FAIRE DE LA DANSE OU DE MONTER SUR SCÈNE ?**

L'académie vous ouvre ses portes dès l'âge de 5 ans !

Implantation à l'école de Nalignes centre, section de l'académie de Montigny-le-Tilleul.

Cours à Nalignes centre : formation musicale (solfège) F1, arts parlés, violon, guitare, piano.

Nombreux cours (danse, théâtre, musique, cours adultes) dispensés à Montigny-le-Tilleul.

**INFO ET INSCRIPTIONS :**

Rue Wilmet 19, 6110 Montigny-le-Tilleul  
 Téléphone : 071/56.09.59

Email : [academie@montignyletilleul.be](mailto:academie@montignyletilleul.be)

Site web : <https://academie.montigny-le-tilleul.be>





Il y a mille choses à observer et à apprendre dans la nature sans même sortir de chez soi !

**En ce moment, c'est l'arrivée des premiers papillons !**

Natagora vous invite à les reconnaître et à les compter, dans le cadre de sa grande action "**La nature chez moi !**".

**Quelques conseils :**

- choisissez les beaux jours pour participer ;
- en étalant vos observations à différents moments de la journée et du mois, vous observerez une plus grande diversité d'espèces ;
- si vous observez très peu d'espèces, communiquez-nous tout de même votre relevé car l'absence de papillons est une information intéressante ;
- si vous repérez des espèces qui ne figurent pas dans la liste d'encodage, ajoutez-les.

**Les papillons sont indissociables des plantes.**

Lorsque vous les admirez virevolter dans votre jardin, ce n'est pas par hasard. Ils y ont été attirés par les plantes qui y sont présentes, soit pour se nourrir, soit pour pondre, ou encore pour s'abriter ou se reposer.

Certains papillons ne pondront leurs œufs que sur une seule espèce de plante : la plante hôte. Une fois les œufs éclos, les chenilles se nourriront généralement des feuilles de cette plante jusqu'au moment magique de la métamorphose où elles se transformeront en chrysalide puis en imago (la version que nous connaissons habituellement d'un papillon).

Ce papillon adulte se nourrira de nectar et contribuera en même temps à la pollinisation des fleurs visitées puis il cherchera à s'accoupler, de préférence avec un(e) partenaire distant(e) pour éviter tout risque de consanguinité et favoriser ainsi la biodiversité génétique. Pour ce faire il devra parcourir une distance parfois considérable, parsemée d'embûches, et si en chemin il trouve un jardin accueillant, riche en nourriture et en abris, exempt de pesticides, il aura alors beaucoup plus de chances d'y parvenir.

Les études sont unanimes : il y avait beaucoup plus de papillons auparavant ! Malheureusement, leur situation ne s'améliore pas et les espèces dites "communes" sont également concernées. Nous pouvons tous agir en leur faveur mais il faut alors changer de vision. Les papillons ont besoin d'une nature spontanée et non pas domestiquée.

Stop aux jardins aseptisés, inondés de produits chimiques ! Place à ces mauvaises herbes qui ne sont mauvaises que dans nos têtes. Rendez-vous sur [papillons.natagora.be](http://papillons.natagora.be) !

**LA RESSOURCERIE : DONNEZ UNE 2<sup>e</sup> VIE À VOS ENCOMBRANTS !**

Depuis janvier 2017, votre administration communale met à votre disposition ce service gratuit pour la collecte des objets encombrants, en collaboration avec l'ICDI.

**LA RESSOURCERIE® EST UNE ENTREPRISE À FINALITÉ SOCIALE QUI POURSUIT TROIS OBJECTIFS :**

1. **environnemental** : en proposant un service de collecte à domicile des encombrants/ objets en vue d'accroître le réemploi et le recyclage des déchets mais aussi de diminuer les dépôts clandestins.
2. **social** : en favorisant l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché du travail et en permettant à des personnes à faible pouvoir d'achat de se procurer des biens à prix modique.
3. **économique** : en développant une activité économique pérenne et créatrice d'emplois de qualité.

**COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE :**

1. **Contactez le call center (071/47.57.57)** du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre un rendez-vous. Lors de ce contact, une liste précise des objets et encombrants à enlever au domicile sera demandée.
2. **La veille du rendez-vous** : vous serez contacté pour confirmer son passage et préciser la tranche horaire pendant laquelle son équipe de collecte se présentera à votre domicile le lendemain.
3. **Le jour de l'enlèvement** : soyez présent et rassemblez les objets et/ou encombrants au rez-de-chaussée de votre domicile dans un endroit facilement accessible. Attention tout dépôt des encombrants sur la voie publique est interdit.

**QUELS SONT LES OBJETS ET ENCOMBRANTS QUI PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS ?**

Il s'agit d'objets et encombrants en BON ou en MAUVAIS état.

Ce qui est autorisé	Ce qui n'est pas autorisé
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le mobilier y compris le mobilier de jardin</li> <li>✓ les petits et gros électroménagers</li> <li>✓ les canapés et les matelas</li> <li>✓ les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire</li> <li>✓ la vaisselle et les articles de décoration</li> <li>✓ les jouets, les livres et les articles de loisir</li> <li>✓ le bois, les métaux</li> <li>✓ etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ les déchets inertes (briquillons, gyproc, ...)</li> <li>✗ les déchets spéciaux des ménages (peintures, produits toxiques, piles, ...)</li> <li>✗ les déchets verts</li> <li>✗ les vêtements, chaussures et maroquinerie</li> <li>✗ les pneus</li> <li>✗ etc.</li> </ul>

**Bon à savoir :** les demandes d'intervention doivent correspondre aux besoins usuels d'un ménage en termes de fréquence (6 par an max), de volume et de poids à évacuer.

**Informations :** 071/47.57.57 – [www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be) – [info@revalsambre.be](mailto:info@revalsambre.be)

## ENTRETIEN DE VOS CONTENEURS : QUELQUES CONSEILS

- emballez les aliments délicats dans des sacs biodégradables, des sachets de pain ou des feuilles de papier journal ;
- nettoyez la poubelle avec de l'eau très chaude et quelques cristaux de soude ;
- versez du vinaigre d'alcool dans la poubelle afin de repousser les insectes ;
- évitez de laisser le conteneur à l'extérieur. S'il ne vous est pas possible de le rentrer, placez-le à l'ombre ;
- n'hésitez pas à **vider votre conteneur même s'il n'est pas rempli**, en particulier par temps chaud. Vous disposez de **24 vidanges par an** pour le conteneur vert, vous pouvez donc le sortir pratiquement une semaine sur deux sans frais supplémentaires.



**Contrôlez votre production de déchets et vos levées** : sur le site [www.tibi.be](http://www.tibi.be) ou par téléphone au **0800/94.234** (numéro vert).

## RAPPELS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE :

- **l'utilisation des tondeuses** et autres engins à moteur n'est **pas permise en semaine, de 22h à 6h00**, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés ;
- **l'incinération de déchets est interdite**, y compris celle de déchets naturels secs à moins de 100m des habitations, haies, bois, etc ;
- **les mauvaises herbes doivent être enlevées dès leur apparition dans les filets d'eau et trottoirs. Pour rappel, l'emploi d'herbicide est interdit sur les trottoirs depuis 2014 ;**
- **aucun déchet** (boue, sable, graisses et huiles usagées, peintures et solvants, canettes...) ne peut être déversé dans le réseau d'égouttage ou les avaloirs. En effet, ceux-ci peuvent provoquer une obstruction des conduites ou nuire à la santé publique et à l'environnement ;
- les haies et plantations doivent être taillées de manière à ce qu'elles ne dépassent pas sur le trottoir, la route (sur une hauteur de 4m50 pour le passage des camions) ou un éventuel sentier communal. Elles ne peuvent pas masquer les panneaux de signalisation ou diminuer l'intensité de l'éclairage public .

Vous considérez que les plantations de vos voisins provoquent des nuisances anormales ? **Rien ne remplace le dialogue** ! Si vous êtes tous les deux de bonne foi, vous pourrez, dans bien des cas, parvenir à une solution satisfaisante. **En cas de conflit, seul le juge de paix est compétent pour trancher le litige** : Justice de Paix de Thuin - Grand-Rue, 46 à 6530 THUIN - 071/59.02.16

## NE RATEZ PLUS AUCUNE INFO COMMUNALE !

**Votre administration communale met à votre disposition différents canaux de communication :**

- le **site internet communal** "[www.montigny-le-tilleul.be](http://www.montigny-le-tilleul.be)";
- le **bulletin communal** : trimestriel informatif général que vous recevez dans votre boîte aux lettres mais que vous pouvez également consulter en ligne sur le site internet communal ici : <https://bit.ly/399SLxh> ;
- la **page facebook communale** qui relaye les actualités, événements, offres d'emploi, infos voirie, etc ;
- la **newsletter d'alerte** : vous recevez uniquement des informations urgentes/importantes, elle n'est pas récurrente ;
- la **newsletter de la bibliothèque communale** : elle vous informe des activités de votre bibliothèque, votre ludothèque et de votre EPN ;
- la **newsletter de l'Accueil Temps Libre** : vous informe des stages pour enfants de 2,5 à 12 ans proposés sur l'entité.

**INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS EN SCANNANT LE QR CODE CORRESPONDANT !**



Newsletter d'alerte !



Newsletter de la bibliothèque !



Newsletter de l'Accueil Temps Libre !



## ENREGISTREMENT DE VOS DONNÉES DE CONTACT AU REGISTRE NATIONAL

Suite à l'Arrêté royal du 22 mai 2017, les citoyens majeurs peuvent communiquer, de manière volontaire, leurs données de contact (téléphone, gsm, fax, adresse e-mail) afin qu'elles soient enregistrées au Registre National des personnes physiques.

**Votre administration communale pourra utiliser vos données de contact pour communiquer plus rapidement avec vous et, par exemple, traiter efficacement vos demandes.**

Ces données seront également accessibles à toute une série d'instances qui auront été légalement habilitées à y accéder et à les utiliser, conformément à la loi du 8 août 1983 organisant un Registre National des personnes physiques.

**Les autorisations d'accès à ces données sont accordées par le Comité sectoriel du Registre National et accessibles sur le site de la Commission de la protection de la vie privée :** <https://www.privacycommission.be/fr/decisions>.

Vous pouvez, à tout moment, modifier ou supprimer vos données de contact ou certaines d'entre elles de chez vous grâce à l'application « **Mon dossier** » mais également en vous rendant auprès de votre administration communale, auprès du **service population** ou **par le biais du guichet électronique au service accueil** de celle-ci, muni de votre carte d'identité et de votre code PIN.

Vous pouvez également **compléter le formulaire ci-dessous** et le retourner (par voie postale ou dépôt) au service population de votre administration communale.



## FORMULAIRE DE DEMANDE

Je soussigné :

Nom :  
Prénom(s) :  
Numéro national :  
Inscrite à :  
Adresse :

Email :  
Gsm :  
Tel :  
Fax :

*Déclare avoir pris connaissance des informations susmentionnées et autorise l'administration communale à procéder à l'enregistrement dans le registre national de mes données de contact dès ce jour :*

Montigny-Le-Tilleul le .. /.. / 2020,  
Signature du demandeur,



## NUMÉROS UTILES



Ambulances – Pompiers : 112



Police fédérale : 101 (24h/24 - 7jours/7)  
Police poste de Montigny-le-Tilleul : 071/56.07.72  
*Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h00 à 17h00*  
*Samedi de 09h00 à 12h00*  
Poste de Zone Germinalt : 071/22.98.11  
*Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h00 à 19h00*  
*Samedi de 09h00 à 13h00*



Service de garde médicale : 071/ 33.33.33



Infos Covid-19 : 0800/14.689



Centre Antipoison : 070/24.52.45



Centre des brûlés Charleroi : 071/10.60.00



Télé-Accueil : Quelqu'un à qui parler au numéro 107  
*gratuit, anonyme, 24h/24.*



Urgence sociale *en dehors des heures d'ouverture du CPAS* : 071/32.12.12



Urgences du CHU Vésale : 071/92.34.61



Appel secours non-urgents (intempéries, tempêtes, etc.) : 1722



La S.P.A asbl : 071/60.93.11



Card stop (banque) : 070/ 34.43.44  
Doc Stop (carte d'identité) : 00800/2123.2123



**SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !**

L'actu  
communale  
à portée  
de mains !



Infos  
pratiques,  
events, jobs,  
travaux  
& cie !



Invitez vos amis  
landelins &  
montagnards à  
liker la page !

